

INFLUENZA VIRUS

Code d'alerte du risque: 1

Chemwatch: 4541-45

Version Num: 3.1.1.1

Date de revision: 01/01/2013

Date d'impression: 13/08/2016

S.GHS.CAN.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit	INFLUENZA VIRUS
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME (groupe de risque 2)
Autres moyens d'identification	Pas Disponible
Numéro CAS	Not avail.

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
--	---

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Pas Disponible
Adresse	Pas Disponible
Téléphone	Pas Disponible
Fax	Pas Disponible
Site Internet	Pas Disponible
Courriel	Pas Disponible

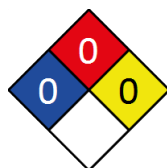
Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	Pas Disponible
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

NFPA 704 diamond



Note : Les numéros de catégories de danger de la classification du SGH dans la section 2 de ces FDS ne doivent pas être utilisés pour remplir le diamant NFPA 704.

SYMBOLES SIMDUT CANADIENNES



INFLUENZA VIRUS

Classification | Matières infectieuses présentant un danger biologique (catégorie 1)

Éléments d'étiquetage

Éléments pour
étiquette GHS



MENTION
D'AVERTISSEMENT | **DANGER**

Déclaration(s) sur les risques

Peut entraîner une infection

Dangers non classés ailleurs (HNOC)

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Réponse

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances

Numéro CAS	%[poids]	Nom
Not avail.	100	<u>Influenza virus</u>

Mélanges

Voir la section ci-dessus pour la composition des substances

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Contact des yeux	<ul style="list-style-type: none">▶ Si le produit contenant un agent biologique entre en contact avec les yeux :▶ Rechercher immédiatement un avis médical▶ Des lentilles de contact ne doivent être ôtées que par une personne formée.
Contact avec la peau	<ul style="list-style-type: none">▶ A chaque contact supposé avec le produit contenant un agent biologique:▶ Rincer abondamment avec de l'eau et conduire les procédures de désinfections approuvées.▶ Rechercher un avis médical.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none">▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais.▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.▶ Si la respiration est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	Transporter à l'hôpital ou chez un docteur et demander une prise en charge immédiate.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Une vaccination/immunisation protectrice peut être nécessaire pour les ouvriers, en fonction de la matière manipulée, contre des organismes infectieux.

TRAITEMENT BASIQUE

- ▶ Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- ▶ Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.

Continued...

- Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.

TRAITEMENT AVANCE

- Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- Débuter un IV D5W TKO.

CONSIDERATIONS PARTICULIERES

- Les soins symptomatiques et de support ne doivent pas être retardés.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L.

EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994

SURVEILLANCE de l'organisme avec lequel le travail est effectué.

PREMIERS SOINS / TRAITEMENTS

IMMUNISATION

PROPHYLAXIE

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Eau pulvérisée - Quantités d'arrosage uniquement.
- Mousse.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Poudre chimique sèche.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Inconnu.
-------------------------------	----------

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte Incendie	<ul style="list-style-type: none">▸ Alerter les pompiers et leur indiquer la nature et l'emplacement du risque.▸ Porter un appareil de respiration ainsi que des gants de protection.▸ Prévenir, par tous les moyens possibles, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les cours d'eau.▸ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fin pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.
Risque D'Incendie/Explosion	<ul style="list-style-type: none">▸ Non combustible.▸ Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	<p>Action à mener en cas de dommage ou de fuite:</p> <ul style="list-style-type: none">▸ Si une personne responsable du transport ou de l'ouverture des emballages contenant les substances infectieuses (classe 6.2) est avertie d'un dommage ou d'une fuite d'un des paquets, il/elle doit:▸ Eviter de manipuler le paquet ou le manipuler au minimum.▸ Inspecter les paquets adjacents pour une contamination et mettre de coté ceux qui auraient pu être contaminés.▸ Informer l'organisme de santé ou vétérinaire et fournir des informations aux pays traversés durant le voyage dan le cas ou des personnes auraient pu être exposées au danger ; et▸ Avertir l'expéditeur et/ou récipiendaire.▸ Un organisme de santé public ou vétérinaire à qui une fuite réelle ou suspectée, où un dommage à un emballage de substances infectieuses est reporté, doit avertir les autorités de tous les pays dans lesquels l'emballage aurait pu être manipulé durant le voyage.
Eclaboussures Majeures	Généralement non applicable.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<p>L'accès aux laboratoires et zones où des agents biologiques sont maniés doit se restreindre aux personnes autorisées et formées pour exécuter des tâches spécifiques. Des règles vestimentaires doivent être établies pour ces zones et l'équipement réglementaire doit être porté.</p> <p>Dans le cas où des invertébrés sont connus pour être infectés par des agents biologiques, les principes de confinement s'appliquant à la pièce aux animaux doivent être mis en place. Le travail doit être réalisé au niveau de confinement approprié à l'évaluation du risque de l'agent concerné *. En adoptant les principes utilisés dans le confinement des animaux, les nécessités suivantes doivent être considérées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Des pièces séparées doivent être utilisées pour les invertébrés infectés et ceux non-infectés.
Autres Données	<p>Il est nécessaire pour la sécurité du travail, que Niveau de Confinement sélectionné pour toutes les pièces, espaces de stockage et espaces pour les animaux soit au minimum adapté à la catégorie de risque de l'agent biologique. (Certaines exceptions peuvent survenir).</p>

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Les réceptacles avec leurs fermetures ou accessoires doivent être approuvés par l'autorité compétente de la région d'origine.
Incompatibilité de Stockage	<p>Eviter une réaction avec des agents oxydants.</p> <p>Eviter les acides forts.</p>

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS


Pas Disponible

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
INFLUENZA VIRUS	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
Influenza virus	Pas Disponible	Pas Disponible

Contrôles de l'exposition

Contrôle d'ingénierie approprié	<p>FUMIGATION:</p> <p>Les lieux de sécurité micro-biologiques doivent toujours être désinfectés par fumigation si une grande flaque de produits infectieux apparaît, et ceci avant que les filtres ne soient changés ou qu'aucun travail de manutention qui implique un accès à l'intérieur des lieux ne soit réalisés (conduits de ventilation par exemple).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ La fumigation doit être réalisée avec la porte de nuit fermée et la valve de non-retour en position fermée. ▸ Une migration passive de la substance fumigène au travers du filtre est autorisée. De temps en temps, la valve peut être laissée ouverte et le ventilateur peut fonctionner durant 10 à 15 secondes pour assurer la pénétration du filtre.
Protection Individuelle	
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Lunettes de sécurité avec protections latérales ou en fonction des indications fournies. ▸ Lunettes protectrices contre les agents chimiques. ▸ Les lentilles de contact peuvent poser un risque particulier ; les lentilles souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document écrit, décrivant la politique concernant le port de lentilles ou la restriction de leurs utilisations, doit être créé pour chaque tâche et lieu de travail.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Combinaison. ▸ Crème isolante. ▸ Unité de lavement des yeux. ▸ Les blouses ou tabliers de laboratoires doivent s'attacher sur le côté ou à l'arrière et doivent être portés à l'intérieur et ôtées à la sortie. ▸ Le rangement séparé, mis à part pour les vêtements personnels, doit être possible dans les alentours du laboratoire. ▸ Un évier doit se trouver près de la sortie du laboratoire avec des robinets que l'on peut activer sans devoir les toucher avec les mains.

Les risques thermiques

Pas Disponible

Protection respiratoire

Filtre à particules d'une capacité suffisante. (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:000 et 149:001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Facteur de protection	Respirateur à demi-masque	Masque respiratoire complet	Masque à adduction d'air
10 x ES	P1 conduit d'air*	- -	PAPR-P1
50 x ES	Conduit d'air**	P2	PAPR-P2
100 x ES	-	P3 Conduit d'air*	-
100+ x ES	-	Conduit d'air**	PAPR-P3

- Pression négative sur demande ** - Débit continu

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect			
État Physique	divisé solide	Densité relative (Water = 1)	Sans Objet
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Sans Objet
pH (comme fourni)	Sans Objet	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Sans Objet	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Sans Objet	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Sans Objet	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Sans Objet	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Sans Objet	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Sans Objet	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Sans Objet
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Sans Objet	Composé volatile (%vol)	Negligible
Pression de vapeur (kPa)	Sans Objet	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	Sans objet	pH en solution (1%)	Sans Objet
Densité de vapeur (Air = 1)	Sans Objet	VOC g/L	Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Présence de matériaux incompatibles. ▸ Le produit est considéré stable. ▸ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7

INFLUENZA VIRUS

Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5
--	----------------

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	
Ingestion	Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux. Le produit peut être moyennement inconfortant
Contact avec la peau	
Yeux	La poussière peut provoquer un inconfort pour les yeux causant des picotements, des douleurs et des rougeurs.
Chronique	Le contact avec la peau, l'injection accidentelle (par l'aiguille), l'ingestion, et/ou l'inhalation des aérosols sont les façons les plus courantes de s'exposer. Les symptômes et les effets à long terme sont liés à la gravité de l'infection.
Influenza virus	TOXICITÉ
	Pas Disponible
Influenza virus	IRRITATION
	Pas Disponible
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

INFLUENZA VIRUS	Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.
------------------------	--

toxicité aiguë	⊗	Cancérogénicité	⊗
Irritation / corrosion	⊗	reproducteur	⊗
Lésions oculaires graves / irritation	⊗	STOT - exposition unique	⊗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	⊗	STOT - exposition répétée	⊗
Mutagenéité	⊗	risque d'aspiration	⊗

Légende: ✘ – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
✔ – Données nécessaires à la classification disponible
⊗ – Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Composant	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
Pas Disponible	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet
Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

Persistence et dégradabilité

Composant	Persistence: Eau/Sol	Persistence: Air
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

INFLUENZA VIRUS


SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

<p>Élimination du produit / emballage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Il doit y avoir un moyen sûr pour la collecte, le stockage et le traitement des déchets contaminés. ▶ Un autoclave pour la stérilisation des déchets doit être prêt. ▶ accessible, de préférence dans le même laboratoire ou le même immeuble. ▶ Il doit y avoir un accès à un incinérateur pour le traitement des toutes carcasses animales infectées ou pour les déchets combustibles. ▶ Les produits infectés devraient être placés dans des sacs de déchets jaunes et étiquetés correctement (avec un marqueur permanent ou une étiquette à attache) décrivant la source du produit. ▶ Les sacs ne devraient pas être pus de trois-quarts pleins et devraient être fermés avec des liens en plastique conçus à cet effet ou des fermetures ou dans le cas de sacs conventionnels, avec un col étroit pour fermeture. Les fermetures thermiques, sur mesure pour des déchets cliniques peuvent également être utilisés. ▶ Les sacs devraient alors être stockés et transportés dans un container secondaire robuste qui est anti-fuite et qui peut être facilement décontaminé.
--	--

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaires

<p>Polluant marin</p>		<p>aucun</p>
------------------------------	---	--------------

Transport par terre (TDG)

Numéro ONU	2814	
Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME (groupe de risque 2)	
Classe(s) de danger pour le transport	classe	6.2
	Risque Secondaire	Sans Objet
Groupe d'emballage	Sans Objet	
Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	16, 38, 84
	Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	0
	Index ERAP	See SP84

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

Numéro ONU	2814	
Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME (groupe de risque 2)	
Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	6.2
	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet
	Code ERG	11Y
Groupe d'emballage	Sans Objet	
Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A81A140
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	620
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	4 L; 4 kg
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	620
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	50 mL; 50 g

INFLUENZA VIRUS

Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Forbidden
Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Forbidden

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)

Numéro ONU	2814	
Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME (groupe de risque 2)	
Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	6.2
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
Groupe d'emballage	Sans Objet	
Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-A, S-T
	Dispositions particulières	318 341
	Quantités limitées	0

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

INFLUENZA VIRUS(NOT AVAIL.) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Sans Objet

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	N (Influenza virus)
Canada - DSL	N (Influenza virus)
Canada - NDSL	N (Influenza virus)
Chine - IECSC	N (Influenza virus)
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	N (Influenza virus)
Japon - ENCS	N (Influenza virus)
Corée - KECI	N (Influenza virus)
New Zealand - NZIoC	N (Influenza virus)
Philippines - PICCS	N (Influenza virus)
É.-U.A. - TSCA	N (Influenza virus)
Légende:	O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

Une liste des références utilisées par le comité se trouve sur le site suivant: www.chemwatch.net

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

INFLUENZA VIRUS

Définitions et abréviations

#DEF_ABB

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)